

**Province de Québec  
MRC de D’Autray  
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 10 décembre 2018, en salle du sous-sol de l’école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Yves Germain, maire  
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1  
Madame Élisabeth Prud’homme, conseillère au siège #2  
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3  
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4  
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5  
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 32 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

2018-12-236

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu:

**QUE** l’ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Certificat de paiement # 2 (mairie)
  - 4.2 Ordre de changement (mairie)
  - 4.3 Système d’alarme et d’informatique (mairie)
  - 4.4 Calendrier des séances de conseil pour 2019
  - 4.5 Renouvellement de l’emprunt temporaire et de la marge de crédit
  - 4.6 Embauche d’une aide administrative
  - 4.7 Réserve du surplus de la tarification en aqueduc
5. **FINANCE**
  - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Sécurité civile (demande d’aide financière – volet 1)
  - 6.2 Entente inter municipale (plan des mesures d’urgence)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Paiement décompte # 3 projet AIRRL-2017-412
  - 7.2 Autorisation d’ajout budgétaire pour le rapport SNC Lavalin
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Contrat des matières résiduelles
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement (tarifs admin. en urbanisme)
  - 10.2 Dépôt du rapport sur l’émission des permis du mois
11. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1 Les journées de la persévérance scolaire
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité

**2018-12-237**      **Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-238**      **Certificat de paiement # 2 (mairie)**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de monsieur Richard L. Gravel, architecte et responsable de la surveillance des travaux de rénovation et réaménagement de la mairie suite à sa décontamination, pour le certificat # 2 de l'entreprise Construction Julien Dalpé inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, Chantale Dufort, à effectuer le paiement du certificat # 2 au montant de 77 142.33 \$ à l'entreprise Construction Julien Dalpé inc., financé par le règlement d'emprunt 330-2018.

Adopté à la majorité

**2018-12-239**      **Ordre de changement projet mairie**

**CONSIDÉRANT** les documents d'ordre de changement du projet mairie initialement adopté à une séance de ce conseil tenue le 10 septembre 2018, toutes ces documents ont été fournis par monsieur Richard L. Gravel, architecte :

- ODC-6, en date du 30 novembre 2018 (gypse supplémentaire);

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu que le maire, monsieur Yves Germain, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantale Dufort, soient autorisés à signer le document ODC-6 et effectuer le paiement de 1 004.42 \$ (avant taxe) à même le règlement d'emprunt 330-2018.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-240**      **Système d'alarme et d'informatique (mairie)**

**CONSIDÉRANT** que les travaux en cours sur le projet de rénovation et de réaménagement de la mairie;

**CONSIDÉRANT** qu'une installation d'un système d'alarme et d'un système de réseaux informatique est nécessaire au fonctionnement du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une installation d'un système multimédia dans la future salle de conférence est une volonté du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que GC Alarme est déjà en charge du système d'alarme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il dépose une soumission de 1 633.63 \$ pour l'installation du matériel nécessaire au système d'alarme lié au réseau de la MRC de D'Autray;

**CONSIDÉRANT** que le service des technologies de l'information de la MRC d'Autray est en charge de la coordination du système de réseau informatique et multimédia avec la compagnie Fleet info;

**CONSIDÉRANT** que Fleet info dépose une soumission de 4 381.76 \$ pour ces deux systèmes;

**EN CONSÉQUANCE,** il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, et résolu :

**QUE** le mandat soit confié à GC Alarme pour l'installation du système d'alarme et à Fleet info pour l'installation du système de réseau informatique et multimédia pour respectivement 1 633.63 \$ et 4 381.76 \$ (taxes incluses);

**QUE** le maire, monsieur Yves Germain, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantale Dufort, soient autorisés à effectuer le paiement à même le règlement d'emprunt 330-2018.

Adopté à l'unanimité

2018-12-241

**Calendrier des séances de conseil pour 2019**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin, et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018 :

Lundi 14 janvier	19h30
Lundi 11 février	19h30
Lundi 18 mars	19h30
Lundi 8 avril	19h30
Lundi 13 mai	19h30
Lundi 10 juin	19h30
Lundi 8 juillet	19h30
Lundi 26 août	19h30
Lundi 9 septembre	19h30
Mardi 15 octobre	19h30 ( <i>lundi : Action de Grâces</i> )
Lundi 11 novembre	19h30
Lundi 16 décembre	19h30 ( <i>budget</i> )
Lundi 16 décembre	20h30

**QU'** un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

2018-12-242

**Renouvellement de l'emprunt temporaire et marge de crédit**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit recevoir les sommes suivantes :

- 562 047 \$ de subvention pour les travaux de voirie, de la mairie et d'une génératrice dans le cadre du programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;
- 259 442 \$ pour les travaux de la rue Principale (terminé) et 189 263 \$ pour les travaux de la rang St-Louis (terminés) de subvention en service de dette sur 10 ans dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin, et résolu :

**QUE** la municipalité demande la prolongation de l'emprunt temporaire de deux cent mille (200 000) dollars pour lui permettre de rencontrer ses obligations en attendant le versement des subventions du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada;

**QUE** la municipalité demande le renouvellement de la marge de crédit de 100 000 \$;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la Banque National pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-243**      **Embauche d'une aide administrative**

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, et résolu que le conseil mandate la directrice générale à engager une ressource d'aide administrative selon le budget alloué en ressources humaines pour permettre une meilleure efficacité au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-244**      **Réserve du surplus de la tarification en aqueduc**

**CONSIDÉRANT** que certaines provisions imposées par tarification au secteur desservit par le réseau d'aqueduc n'ont pas toutes été dépensées dans l'année 2017;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Didace assume 25 % des dépenses de fonctionnement du secteur desservit par le réseau d'aqueduc à titre d'utilisateur;

**CONSIDÉRANT** que lors de la fermeture des livres, au 31 décembre 2017, la somme suivante s'est ajoutée au surplus non affecté :

Secteur desservi par l'aqueduc municipal : 5 072 \$

**CONSIDÉRANT** que ce conseil souhaite réserver à ce secteur la somme excédentaire générée dans le budget du secteur, afin de pouvoir faire face à des dépenses imprévues ou occasionnellement plus importantes, sans faire fluctuer le tarif;

**CONSIDÉRANT** article 1094.7 du *Code Municipal du Québec*, permettant au conseil de constituer cette réserve pour les services de l'eau;

**EN CONSÉQUANCE**, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par xx2 Élisabeth Prud'homme et résolu

**D'** autoriser la création d'une réserve au secteur desservit par le réseau d'aqueduc et le transfert de la somme suivante, du surplus non affecté à la dite réserve :

Secteur desservi par l'aqueduc municipal : 5 072 \$

**QUE** cette réserve se limite à la somme maximal de 15 000 \$ après quoi, le tarif du secteur sera revu à la baisse.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-245**      **Adoption des comptes**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que la liste des factures courantes, totalisant 416 067.19 \$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursés et des salaires du 4 octobre au 6 novembre 2018 totalisant respectivement la somme de 26 684.52 \$ et de 12 284.80 \$

Adopté à l'unanimité

**2018-12-246**      **Sécurité civile (demande d'aide financière – volet 1)**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été

édicte par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministre de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu :

**QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale, Chantale Dufort, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

2018-12-247

**Entente intermunicipale (plan des mesures d'urgence)**

**CONSIDÉRANT** que l'entente intermunicipale aura pour objet de permettre à chaque organisme participant d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres, à ou de tout organisme participant, aux conditions prévus dans l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice, et résolu d'autoriser le maire, Yves Germain, et la directrice générale, Chantale Dufort, de la Municipalité de Saint-Didace à signer une telle entente conclue avec les municipalités membres du service de sécurité incendie par la MRC de d'Autray.

Adopté à l'unanimité

2018-12-248

**Paiement décompte # 3 projet AIRRL-2017-412**

*Monsieur le conseiller Jacques Martin déclare un possible conflit d'intérêt et se retire de la table des délibérations*

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale et des chemins Forsight et Lanaudière, pour le paiement du décompte # 3 de l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

**EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, Chantale Dufort, à effectuer le paiement du décompte # 3 au montant de 352 427.37 \$ à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., financé par le règlement d'emprunt 327-2018-06.

Adopté à la majorité

*Monsieur le conseiller Jacques Martin reprend son siège à la table des délibérations.*

2018-12-249

**Autorisation d'ajout budgétaire pour le rapport SNC Lavalin**

**CONSIDÉRANT** l'apparition de fissures prématurées, dès janvier 2018, sur les travaux de réfection de la rue Principale, exécutés à l'été 2017 par Jobert inc., sous la surveillance de monsieur François Thibodeau, ingénieur, aussi responsable de la confection des plans de construction;

**CONSIDÉRANT** le courriel de monsieur François Thibodeau, en date du 15 mars 2018, constatant le problème de fissures prématurées sur les lieux avec une prise de photos et confirmant un avis en ce sens à l'entreprise Jobert inc.;

**CONSIDÉRANT** les mandats accordés dans le dossier à maître Denis Beaupré, avocat chez Bélanger Sauvé, et monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC d'Autray;

**CONSIDÉRANT** le mandat d'investigation donné à l'entreprise SNC-Lavalin en date du 27 septembre par le conseil municipale au montant de 8 968.45 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat devait être payé à même la retenu de 5% du décompte progressif final de l'entreprise Jobert inc.;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'investigation a nécessité des travaux supplémentaires auprès d'un spécialiste de conception de chaussée, tel que recommandé par le chargé de projet, monsieur Michael Lefebvre, ingénieur de la firme SNC-Lavalin, sur un courriel en date du 23 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que les heures allouées pour l'ingénierie au budget de ce projet se sont avérées insuffisantes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu :

**D'** autoriser un budget supplémentaire de frais d'ingénierie, représentant 10% à titre de contingent du mandat initial, ce qui représente 896.85 \$ avant taxes, au projet de sondage d'analyse de la rue Principale;

**QU'** il réitère que le total de la facture (mandat initial et supplémentaire) soit payé à même la retenu de 5% du décompte progressif final de l'entreprise Jobert inc.

Adopté à l'unanimité

2018-12-250

**Contrat des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT** que suite à un appel d'offre public pour la Collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination, le plus bas soumissionnaire conforme, pour Saint-Didace, est l'entreprise EBI Environnement Inc.,

**CONSIDÉRANT** que le devis permettait de fournir un prix pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et un prix pour deux autres années en option à être considéré à l'échéance des trois années du contrat de base;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu d'octroyer le contrat de Collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination à l'entreprise EBI Environnement Inc, au prix de 106 352,88 \$ taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021. Le devis, la soumission et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

Adopté à l'unanimité

2018-12-251

**Avis de motion – Projet de règlement (tarifs admin. en urbanisme)**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame la conseillère Julie Maurice à l'effet que ce conseil adoptera à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement original numéro 064-

1989-06, intitulé « *Règlement administratif d'urbanisme* », afin de moderniser les tarifs des différentes demandes en lien avec l'urbanisme.

**Dépôt**                    **Dépôt du rapport sur l'émission des permis**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de novembre.

**2018-12-252**            **Les Journées de la persévérance Scolaire**

**CONSIDÉRANT** que depuis plus de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4e rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7e place améliorant ainsi sa position;

**CONSIDÉRANT** le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6 % en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,9 %;

**CONSIDÉRANT** qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

**CONSIDÉRANT** que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT** que les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**CONSIDÉRANT** que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, et résolu :

**DE** reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2019 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2019 » en réalisant les activités suivantes:

- Service de Loisirs Parascolaires de la Municipalité de Saint-Didace propose des activités diverses tout au long de l'année scolaire au jeunes de l'école Germain-Caron après les heures de classe et lors des journées pédagogiques (production de films, cours de karaté, cours de chant, bricolage, cuisine, montage de spectacle de Noël et de fin d'année, cours de batterie, ect.);

Séance ordinaire du 10 décembre 2018

- La fin de semaine précédant les JPS du 8 au 10 février, la Municipalité organise un Festival des Neiges où les jeunes et leurs parents sont invité à participer à diverses activités d'hivers (sports d'hivers, plein air, sculpture sur neige, spectacle de cirque, animation, maquillage et kiosques divers);
- L'école Germain-Caron sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace est reconnu comme une école à vocation particulière axé sur le Plein-Air, l'Environnement et l'Implication Citoyenne, l'an dernier les jeunes de la classe de 4, 5 et 6<sup>ième</sup> année ont participé à un Projet d'Échange Culturel avec les jeunes du village de Salluît dans la grand nord Québécois et cette année, ils devraient se rendre sur la Côte-Nord pour approfondir leurs apprentissage des communautés Inuit.
- L'école Germain-Caron est possède aussi plus de 8 canots pour des sorties de canot camping en fin d'année.

**DE** diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants durant les JPS 2019 du 11 au 15 février 2019;

**D'** offrir à vos citoyens des kits d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans, durant les JPS 2019 du 11 au 15 février 2019.

Adopté à l'unanimité

**Période de questions**

2018-12-253

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 50.

Adopté à l'unanimité

Yves Germain  
Maire

Chantale Dufort  
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.